

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS**

---

Préavis PR25.02CD

**Comptes 2024**

**Rapport de la Commission de gestion**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Madame Isabelle DISERENS, Messieurs Tony MANGONE, Patric MARTIN, Olivier PONCET et Yves GUILLOUD, s'est réunie le jeudi 17 avril 2025 à la case ne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, et du Major instructeur Éric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois, pour présentation, discussion et obtention des éventuelles informations nécessaires à la compréhension du préavis PR25.02CD concernant les comptes 2024 de l'association.

**Observations**

La comptabilité du SDIS Régional du Nord vaudois est gérée selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les comptes 2024 constitue donc le premier exercice comptable effectué sur la base de ce modèle. Ceci implique donc une certaine retenue quant à la comparaison des résultats comptables avec les exercices précédents.

**301 010 : Soldes**

Une activité opérationnelle intense, 9'200 heures d'intervention effectuées au lieu des 5'700 heures budgétées (+61%) a largement contribué à l'augmentation du poste. L'organisation des concours de FVSP'24 a conduit à l'annulation d'un certain nombre d'exercices qui ont généré des économies pour un montant de l'ordre de CHF 40'000.-. Hormis les précédentes explications, le reste des divergences constatées s'expliquent principalement par des ventilations effectuées différemment entre l'établissement de budget et la consolidation des comptes de ce premier exercice MCH2.

**301 020 : Indemnités**

MCH2 a introduit de nouvelles règles dans la ventilation des indemnités de service et des indemnités forfaitaires. Cette subtilité ayant échappé à la vigilance du CoDir lors de l'établissement du budget, le dépassement du poste *301 020 indemnités* est compensé par des économies au poste *309 910 remboursement de frais forfaitaire*. Cette ventilation différenciée a été corrigée pour l'exercice 2025.

**301 030 : Formations**

La formation a généré des coûts supplémentaires qui s'explique principalement par une forte participation aux cours ECA. Il sied de relever que le SDIS NV indemnise les

participants à raison d'un montant compris entre CHF 240.-- et CHF 260.--/jour alors que le montant reversé par l'ECA varie entre CHF 120.-- et CHF 240.--.

D'une manière générale, ce sont environ 80 jours de cours supplémentaires qui ont été effectués.

Le résultat négatif est cependant a contrebalancé avec le résultat du poste 463 400 subventions sécurité publique, ECA.

**312 010 : Consommation d'électricité**

Malgré une diminution de la consommation électrique en 2024, le résultat négatif du poste s'explique par une hausse des tarifs de l'électricité (CHF 0.41/kWh en 2024) alors que le tarif utilisé pour le budget était de CHF 0.30/kWh.

La correction des défauts de l'installation photovoltaïque, déjà énoncée en 2023, n'a été effective qu'à partir de juin 2024. L'autoconsommation escomptée n'a donc pas été réalisée et a généré un surcoût pour le SDIS NV.

**305 000 : Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs**

Le nombre d'heure d'intervention en hausse a généré une hausse des soldes et par effet boule de neige une augmentation des cotisations patronales, à charge du SDIS NV, en hausse pour toutes les soldes dépassant le seuil des CHF 2'500.--.

**311 200 : Achats habits et équipements**

Le dépassement de ce poste s'explique :

- par les tarifs de location des tenues pour les sapeurs surnuméraires (CHF 450.-- /membre DPS ou CHF 200.--/membre DAP),
- les tenues de sortie résultant de la nomination de trois nouveaux officiers,
- de nouveaux badges d'épaule pour les JSP,

**Conclusion**

La Commission de gestion remercie le représentant de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

Les comptes 2024 sont présentés de manière claire, détaillée et transparente.

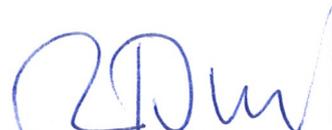
Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis qui décide :

**Article 1 :** Les comptes 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR25.02CD.

Pour la Commission de gestion :



Isabelle DISERENS  
Donneloye



Tony MANGONE  
Suscéyaz



Patric MARTIN  
Belmont-sur-Yverdon



Olivier PONCET  
Champvent



Yves GUILLOUD, rapporteur  
Champagne